

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 décembre 2024

Par convocation en date du 13/12/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 18 décembre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 17

VOTANTS 20

POUR : 20 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 61 /2024

Etaient présents : Virginie DUPOUX, David LIOT, Francesca NOLOT, François DI FORTI, Cécile GILET, Pilar GINET, Emmanuelle OLTRA, Philippe, ORSET-BLANC, Arnaud RUCHE, Claude MANGILLI, Valérie PETEX, Brigitte BELLOT-GURLET, Francis MARTINEZ, Michel ROUX, Elise LANDREAU, Philippe REVOL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Julien DI FRENZA, Faustine LARUELLE, Brice MAUCLERE

Absents : Laure ANDREOLETY, Mireille CEZIAN, Djamel BOULACEL

Michel ROUX a été désigné secrétaire de séance

Réfection route DES JAURES– Demande de subvention au Fond vert

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CCGT),

Vu le code de la Commande Publique et notamment en son Art L.2422-12,

M. Francis MARTINEZ expose au Conseil Municipal

La Commune de Froges porte un projet de réfection suite a un affaissement de talus qui pourrait évoluer à un glissement de terrain.

L'estimatif des dépenses est le suivant :

Postes de dépense	Montant HT
Réfection de la chaussée	100 000€
TOTAL	100 000€

Le fond vert peut aider financièrement à hauteur de 80 % du montant des travaux. Cette aide est plafonnée à 80 000€. En l'espèce, 80 % du montant éligible à la subvention atteindrait le montant de 100 000 € Par conséquent, le plan de financement prend en compte une participation du fond vert à cette hauteur.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Financement	Montant de la subvention HT
Département	0 €
Région	
Fond vert	80 000 €
Union Européenne	
Autres financements publics (CCLG)	
Sous-total (total des subventions publiques)	
Autofinancement	20 000 €
TOTAL	100 000 €

Ainsi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **D'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du fond vert à hauteur de 80 % du montant des travaux,
- **D'approuver** le plan de réfection des travaux d'aménagement de la route des Jaures,
- **De prendre en autofinancement** la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du fond vert à hauteur de 80 % du montant des travaux,
- **D'approuver** le plan de réfection des travaux d'aménagement de la route des Jaures,
- **De prendre en autofinancement** la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le
et affichée le
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 18/12/2024
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
4^{ème} Adjoint
Michel ROUX